Cinquante-Quatrième Année. — N° 106 CINQ centimes le Numéro Lundi 6 et Mardi 7 Mai 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

FÊTE PATRIOTIQUE

DE

Nueil-sous-Passavant

Vous connaissez la légende des DOUZE BRAVES de Nueil-sous-Passavant auxquels la commune vient d'élever, par souscription, un monument commémoratif? Le 8 floréal an VII (28 avril 1794), une troupe de Vendéens tenta d'occuper le village de Nueil. Douze habitants du pays, sacrifiant leur existence, résolurent d'empêcher l'invasion de leurs foyers. Renfermés dans le clocher de l'église, ils tinrent en échec DIX MILLE assaillants jusqu'à ce qu'un détachement de hussards campés à Concourson vint les délivrer.

Telle est la légende qu'a rappelée M. l'Instituteur de Nueil dans un récit empreint de quelque redondance et d'une excusable emphase. Douze hommes contre dix mille! Un contre 83 et 33 centièmes! C'est écrasant d'héroïsme extravagant. Evidemment, les grands lutteurs d'Homère n'offrent aucune prouesse comparable, et les spartiates des Thermopyles dépassent à peine de trois centimètres les Nueillais.

L'histoire, plus mathématique, réduit légèrement le nombre des ennemis. Un descendant immédiat des « douze » nous affirmait, hier, que son père restreignait à 300 le nombre des Vendéens. Un contre 25, c'est déjà gentil! Mais comme, en pareil cas, les exagérations de l'imagination populaire l'emportent toujours sur la stricte vérité, acceptons les dix mille soldats de Stofflet.

Le monument se compose d'une pyramide quadrangulaire en granit de Bécon élevé sur un socle de pierre blanche. A l'une des faces de la pyramide on lit cette inscription gravée au moyen de lettres noires :

Le 8 floréal an VII,
les douze braves réfugiés dans le clocher
soutinrent victorieusement un siège
contre dix mille assaillants.

Une autre inscription révèle les noms des héros : PIERRE GANNEREAU, PILET DE LA GRISE, JEAN HÉTREAU, PIERRE HERVÉ, LOUIS DESNOUES, ANDRÉ GAULTIER, LES FRÈRES GALLARD, LES FRÈRES CHARRUAULT, NICOLAS GODINEAU et NICOLAS PILET.

Trois enfants avaient suivi les combattants dans leur refuge, trois gamins de 14 à 16 ans : Pilet, Maillet et Gaultier.

Telle est la cause de la cérémonie patriotique qui réunissait hier, dans la jolie, gaie et proprette commune, de quatre à cinq mille spectateurs.

M. de Grandmaison, le député de l'arrondissement de Saumur, arrivait à une heure précise au ponceau de Nueil où l'attendaient M. Gaultier, premier adjoint, entouré du Conseil municipal, la compagnie des sapeurs-pompiers commandée par le lieutenant Baranger, les musiques de Nueil, de Montreuil-Bellay (la municipale), de Saint-Pierre-à-Champ, d'Argenton-l'Église, l'école des garçons dirigée par l'instituteur M. Béthys, la gendarmerie et un millier de curieux. On fait parler la poudre à force sur le passage du député accueilli avec une grande et sincère effusion et on se rend à la maison du tir où est servi le vin d'honneur.

A deux heures, même accueil empressé à M. le Préfet de Maine-et-Loire, à M. le Sous-Préfet de Saumur et à M. Boulanger, conseiller de préfecture, mêmes pétards et bombes, même trajet : second vin d'honneur à la société du tir. Trois jeunes filles vêtues de mousseline, portant en sautoir, l'une le ruban blanc, l'autre le bleu, l'autre un ruban grenat, présentent à M. de Grandmaison, à M. le Préfet et à M. Tillol, des bouquets tricolores. M. de Grandmaison embrasse les demoiselles, exemple imité par les trois galants fonctionnaires. Le champagne bu, — il fallait bien le boire puisqu'il était versé — on se rend sur la place pour procéder à l'inauguration du monument.

Entre parenthèse, on voit, appuyé contre le socle, un drapelet dans son canon, le fusil à deux coups et à pierre de Pilet, l'un des Douze. Au canon est adaptée une baïonnette qui rappelle trop fidèlement la forme et les dimensions d'un éteignoir.

Après une *Marseillaise* obligatoire — reconnaissons qu'on n'a point trop prodigué notre chant national — M. Hermann Ligier prononce, sur l'estrade d'honneur (laquelle, je vous le garantis, n'est pas une superfluité par le vent qui règne), une courte allocution dans laquelle, en rappelant le glorieux fait d'armes des anciens Nueillais, et en exprimant sa conviction qu'on retrouverait, dans un cas pareil, chez les fils, la foi et l'ardeur patriotique des pères, il souhaite que ces temps, en dépit de leur grandeur, ne réapparaissent plus dans notre histoire nationale, et conclut à la concorde et à l'apaisement universels des esprits, sous le régime actuel.

M. l'Instituteur lit une longue notice reproduisant involontairement les enflures du style des bulletins de l'époque. Puis, M. de Grandmaison dit, non sans énergie, les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Quand les descendants des douze braves dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, quand les conseillers municipaux de la belle commune de Nueil eurent pris l'initiative de l'érection de ce monument, plusieurs, parmi vos concitoyens, manifestèrent quelque appréhension : « Pourquoi, disaient-ils, raviver les » vieilles querelles, les vieilles haines du passé, » pourquoi rappeler les lointains souvenirs de » cette guerre civile qui dévasta notre contrée? » Eh bien! Messieurs, que chacun soit rassuré. Personne n'a voulu exciter de nouveau les passions politiques. Les tristes expériences que nous en avons faites nous font haïr la guerre civile, et vous avez pu voir, il y a quelques mois, le Parlement français expulser un de ses membres qui, en criant : *Vive la Commune*, faisait l'apologie d'une des pages les plus tristes et les plus honteuses de notre histoire!

» Le monument que vous avez élevé à Pilet, à Charruau, à Galard, à Hervé, à Gannereau, à Desnoues, à Godineau, à Hétreau, à Gautier, est avant tout un hommage rendu au devoir accompli.

» Votre pensée n'a pas été d'outrager leurs adversaires, ceux que Napoléon Ier appelait les Géants, car eux aussi combattaient pour ce qu'ils croyaient leur devoir, et l'histoire impartiale admire également la vaillance des *blancs* et le courage des *bleus*.

» Si ce monument est un hommage rendu à la mémoire de ceux qu'on a appelés les Douze Braves, il est aussi un enseignement pour nous, pour nos enfants.

» Il fait appel à la concorde entre tous les fils d'une même patrie; il nous dit : « Faites » trêve à vos dissensions, tendez-vous loyale- » ment la main. La République doit être assez » large pour accepter le concours de toutes » les bonnes volontés. Ne vous armez jamais les » uns contre les autres, car la guerre civile » c'est la guerre fratricide entre enfants d'une » même mère qui est la Patrie. »

» Oui, mes amis, vous vénérerez ce monument qui dira à vos enfants qu'il faut délaisser les luttes stériles, pour travailler avec ardeur à la prospérité de notre beau pays de France, en respectant les grands principes de *tolérance* et de *Liberté!* »

De nouveau des salves d'artillerie éclatent et, immédiatement, nous entendons la cantate rimée exprès pour la circonstance par un poète local, M. Grolleau, boulanger, et mise en partition par M. Gamblin, instituteur adjoint.

Voici les paroles, réserve faite de l'exagération du sentiment qui les inspira :

Honneur et gloire à ceux qui, méprisant la vie,
Vont défendre la Liberté;
Sans haine, sans orgueil, sans crainte, sans envie,
N'aimant que la Fraternité.

Ils ne trembleront pas au moment de l'orage,
Ils disent : vouloir, c'est pouvoir.
Plus grand est le danger, plus fort est leur courage,
Ils n'écoutent que le devoir.

Lorsque, sortant des bois, une bande d'esclaves
Sur notre bourg vint se jeter,
Surpris, contre dix mille, opposant douze braves,
Nueil cependant va résister...

Il va de son clocher faire une forteresse,
Et là douze hommes lutteront,
Tous habiles tireurs, en redoublant d'adresse,
Toutes leurs balles compteront!

Stofflet, que tant d'audace étonne et désespère,
En vain s'efforce d'approcher;
Il commande le feu, s'acharne et s'exaspère,
Et crible les murs du clocher.

Six cents morts vendéens sont tombés sous les balles
De nos patriotes nueillais,
Ce qui rend furieux ce troupeau de Vandales
Qui va brûler tout désormais.

Ils veulent étouffer nos braves dans les flammes,
Et, pour mieux les désespérer,
Ils jettent dans le feu vieillards, enfants et femmes,
Dès qu'ils peuvent s'en emparer.

Un jour se passe ainsi; le second qui s'apprête
Va-t-il les rendre triomphants?
Non! Un air bien connu (1) les fait battre en retraite,
Nueil! On vient sauver tes enfants!

Cent ans après ce fait, célébrons la victoire
De nos courageux défenseurs;
Gardons leur souvenir, honorons leur mémoire,
En les saluant, haut les cœurs!

Dans nos chants aujourd'hui retraçons leur image
Par nos accents les plus joyeux;
Et gravons sur la pierre, en leur rendant hommage,
Le nom chéri de nos aïeux!

A ces enfants du peuple, au courage héroïque,
Offrons la palme du vainqueur!
C'est en criant bien haut : vive la République!
Qu'ils savaient exalter leur cœur!

La musique de ces strophes ne nous semble pas inférieure à la bonne moyenne des pièces de ce genre que nous avons subies dans le cours de notre longue existence. L'insuffisance forcée de l'accompagnement instrumental laissait dans l'ombre certaines phrases, certaines modulations et des intentions qui ne manquaient point d'intérêt, la masse vocale elle-même se trouvant réduite à de trop minces proportions. L'œuvre de M. Gamblin comporte principalement un andante funèbre d'un caractère pénétrant et un allegro de victoire que nous jugeons, sur cette première et unique audition, étant donné la modicité des ressources, un peu froid et dépourvu d'éclat.

La cérémonie officielle est terminée. On se débande. Pendant que le public se prépare au mât de cocagne dont le vent balance le jambon cru, la bouteille de vin, le foulard et autres affriolantes récompenses, les « autorités » rendent visite à M. le maire de Nueil, André Lemoyne, retenu au lit par la maladie, et parcourent ensuite, en distribuant çà et là les marques de leur satisfaction, l'hospice, l'école de filles tenus par les sœurs Saint-Anne de Saumur, et l'école des garçons dirigée par M. Béthys, déja nommé.

Retour sur la place et festival par les quatre sociétés. Puis, morceau d'ensemble et distribution des médailles aux bandes concurrentes.

Enfin! Enfin!! le banquet de *150 couverts*, préparé par M. Morillon, de Cerçay (Deux-Sèvres), banquet très succulent et très complet, qui laisse un agréable souvenir dans l'estomac des convives. L'heure des toasts sonne :

M. Gaultier remercie, au nom des habitants de Nueil, M. de Grandmaison et MM. les fonctionnaires de leur bonne visite, les musiques et les pompiers de leur précieux concours.

M. le Préfet retourne le merci à la municipalité et aux habitants de Nueil dont la cordialité le touche profondément.

M. de Grandmaison salue l'avènement, à la présidence de la République, de l'ancien *ouvrier tanneur*, Félix Faure.

Et..... c'est fini, hélas! on regagne chacun son pays.

Le nombre des spectateurs? Nous avons déjà fixé quatre mille au bas mot; et un temps clément dans la journée.

Mais le retour!!

A 8 heures, une pluie intense, sabrée par les rafales, ne nous lâchait qu'au bout d'une heure de flagellation! Et encore!!

Le revers de la médaille.

Hé bien, quoi! Voila-t-il pas une belle affaire que cette averse! On s'est épongé; et on est tout prêt à recommencer.

P.-S Remarqué dans la nombreuse assistance : M. Guillot, juge de paix de Vihiers, M. le Percepteur, M. le docteur Paterne, M. Pochon, notaire, M. Abélard, de Saumur; MM. Tenneguin, Guertain, Bryant, de Montreuil-Bellay; MM. Puységur et Royer, de Doué-la-Fontaine, et beaucoup d'autres personnages connus dont le détail serait trop long.

(1) La *Marseillaise*.

L'attitude des Congrégations religieuses

Dans une seconde réunion tenue à Paris, la discussion a roulé sur un mémoire adressé par deux cardinaux français aux supérieurs généraux de toutes les congrégations.

Ces deux cardinaux, après avoir dit que leur intervention dans les circonstances actuelles doit se borner à de simples conseils, les supérieurs généraux de chaque congrégation étant chargés de la direction des religieux de leur ordre, examinent la nouvelle loi sur la taxe d'abonnement au point de vue juridique et au point de vue théologique; ils recherchent quelle est l'attitude à prendre et ils concluent à la résistance passive.

C'est à cet avis qu'à l'unanimité les représentants des congrégations se sont rangés.

Comme les deux éminents cardinaux, ils ont pensé à l'unanimité que la nouvelle loi est contraire aux principes mêmes de la République, qu'elle est injuste et contraire à toutes les règles canoniques.

Les agents du fisc ne peuvent pénétrer dans les locaux de certaines congrégations sans enfreindre ces règles; or, la nouvelle loi leur prescrit de le faire.

A l'unanimité et avec douleur, les représentants des congrégations ont constaté que l'application de la nouvelle loi amènerait la disparition de tous les ordres religieux dans un laps de temps plus ou moins éloigné. Ils ne peuvent donc s'y conformer.

La plupart des donateurs ont exprimé leur volonté que les sommes léguées ou versées par eux aux congrégations soient employées aux soulagement des malades, à l'entretien des orphelins et des vieillards, à l'enseignement de la jeunesse; les religieux chargés d'exécuter ces suprêmes volontés ne peuvent détourner, sans péché mortel, une partie quelconque de cet argent.

Tous les représentants des congrégations religieuses ont reconnu à l'unanimité la justesse des observations consignées dans le mémoire qui leur a été adressé.

INFORMATIONS

La santé du duc d'Orléans

Séville, 3 mai. — Etat général meilleur. Le poumon se dégage. — Dr RÉCAMIER.

Séville, 4 mai. — Amélioration continue. Ni fièvre, ni douleur; état aussi satisfaisant que possible. — Docteur RÉCAMIER.

L'épidémie de Vitré

Vitré, 4 mai. — M. Dujardin-Beaumetz, inspecteur général du service de santé, en mission à Vitré, a commencé son enquête dès son arrivée.

L'épidémie de grippe, compliquée de méningite, qui sévit sur le 70e régiment d'infanterie, est entrée dans la période de décroissance. Sur une soixantaine de malades actuellement à l hôpital, cinq seulement sont encore en danger assez sérieux.

Le nombre des malades, à la caserne, a diminué de trente depuis hier. Aucun cas grave nouveau ne s'est présenté.

Ainsi qu'on l'a toujours affirmé au ministère de la guerre, les conserves alimentaires ne peuvent être incriminées. Il n'en a pas été distribué depuis deux mois.

Question au ministre de la guerre

De la *Politique coloniale* :

« Serait-il indiscret de demander à M. le ministre de la guerre quel mode d'achat a été employé pour l'acquisition des mulets nécessaires au corps expéditionnaire de Madagascar?

» On parle d'un marché de gré à gré passé pour l'achat de 500 de ces animaux, qui auraient été livrés à Obock au prix de 1.000 francs l'un. Le prix paraît excessif, quand on sait ce que vaut et coûte un mulet dans notre colonie de la mer Rouge. »

Les facteurs à bicyclette

Une innovation dans l'administration des postes.

Depuis quelques jours, à Paris, l'administration des postes fait faire, à titre d'essai, sur la rive gauche et dans les quartiers excentriques, le service des levées des boîtes aux lettres par des facteurs montés à bicyclette.

A quand maintenant les facteurs distributeurs à bicyclette ?

La succession de la marquise du Plessis-Bellière et le Pape

Avant-hier ont commencé devant le tribunal civil de Montdidier les débats de l'affaire intentée par le pape Léon XIII aux consorts de Vaufreland, héritiers de la marquise du Plessis-Bellière.

Me Waldeck-Rousseau, qui se présentait pour le Pape, a déposé des conclusions tendant à ce que les consorts de Vaufreland reconnaissent comme valable le legs universel fait à Léon XIII par la marquise, leur parente, dont ils sont les héritiers légitimes et naturels.

Seuls, les consorts de Vaufreland n'avaient pas attaqué le testament devant le tribunal civil de Montdidier; mais à la suite de l'arrêt de la Cour d'Amiens donnant gain de cause aux premiers héritiers, ils ont revendiqué leur qualité d'héritiers, eux aussi, de la marquise.

Le port du viatique

Un arrêté municipal du 3 août 1881 a interdit à Fives-Lille le port du viatique en cérémonie — comme on l'avait fait depuis à Roubaix. Or, le 23 avril dernier, M. l'abbé Liénard, vicaire de la paroisse de Fives-Lille, a contrevenu à cet arrêté. Il était traduit, pour ce fait, en simple police.

Le commissaire de police, ministère public, après avoir fait observer que l'arrêté avait toujours été respecté jusqu'ici, ne s'est pas opposé à ce que le sursis réclamé par l'avocat de l'abbé, pour qu'un recours au Conseil d'Etat puisse être formé par celui-ci, fût accordé par le juge. Mais il a demandé qu'il fût de peu de durée, ajoutant que la validité d'arrêtés semblables avait été reconnue par le Conseil d'Etat.

Le juge de paix a accordé un délai de vingt et un jours, passé lequel, si l'abbé ne justifie pas avoir formé le recours annoncé, il sera statué au fond.

Brutalités administratives

On signalait récemment le cas d'un jeune soldat mort en Algérie et dont la famille ne fut prévenue que plusieurs semaines après le décès, brusquement.

Un même fait s'est produit avant-hier, à Paris, en dépit des circulaires ministérielles.

Mme Bellefond, modiste, avait son fils, engagé de vingt ans, à Laghouat. Elle lui avait envoyé, il y a un mois, un paquet qui revint à cette dame avec ces lignes, d'une écriture microscopique : « Décédé à l'hôpital, le 22 avril. »

C'est de cette façon que cette malheureuse femme a appris la mort de son enfant.

L'opinion publique se chargera des commentaires.

Accident à l'ambassadeur d'Autriche

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie a été, avant-hier matin, victime d'un grave accident, au cours d'une promenade à cheval qu'il faisait au Bois.

L'ambassadeur faisait au trot le tour du lac, lorsque son cheval s'abattit soudain, l'entraînant dans sa chute.

Le comte de Wolkenstein s'était fracturé une des côtes inférieures. Il fut relevé et ramené en voiture à l'hôtel de la rue de Varennes. — Il en sera heureusement quitte pour quelques semaines de repos.

Suicide d'un capitaine

Alger, 5 mai. — Aujourd'hui, dans l'après-midi, le capitaine Cauvet, du 1er zouaves, s'est suicidé à Saint Eugène.

On ignore le motif de cet acte de désespoir.

Enfants brûlés vifs

Melun, 3 mai. — A Saint Méry, pendant l'absence de la femme Deblicker, le feu a pris au berceau des trois enfants de cette femme.

L'aîné, âgé de quatre ans, a pu être sauvé. Les deux autres, deux fillettes, ont été retirées le corps carbonisé.

Sinistre en mer

Calais, 4 mai. — Hier, vers sept heures du soir, le vent, soufflant en tempête dans le détroit du Pas-de-Calais, a été cause de la mise à la côte en vue de Sangatte, c'est-à-dire entre Calais et le cap Gris-Nez, du bateau de pêche côtier *Auguste-et-Marie*, armateur Evrard, de Calais. En peu de temps et avant qu'aucun secours n'ai pu être porté, ce bateau a sombré, entraînant avec lui dans les flots tout l'équipage, composé de neuf personnes habitant Wissant.

Enterrée vivante

Annecy, 5 mai.— Un lugubre incident vient de jeter l'épouvante dans la commune de Doussard, canton de Faverges. Avant-hier, on avait procédé aux préparatifs de sépulture de la femme Passat, âgée d'une cinquantaine d'années et mère de trois enfants, que l'on croyait morte et pour laquelle avait été délivré un permis d'inhumation.

Après la cérémonie religieuse, les parents et de nombreux amis conduisirent le corps au cimetière. Au moment où l'on procédait à la descente dans la fosse, un cri étouffé paraissant sortir du cercueil fut distinctement entendu par l'assistance. Aussitôt on ouvrit la bière et, à la stupeur des personnes présentes, on s'aperçut que la femme Passat respirait encore.

On lui prodigua des soins, mais vainement. Une heure après cette terrifiante émotion, la malheureuse expirait.

A Madagascar

Le général Meizinger télégraphie au ministère de la guerre :

« Par une attaque combinée de la division navale à Mevarano et d'un détachement à Mahabo, Marovoay et la ligne d'Amparilava ont été enlevées.

» L'ennemi coupé est en fuite vers l'est et le sud, laissant des canons, des mitrailleuses, des munitions et des approvisionnements.

» Un seul tirailleur a été tué; nous avons cinq blessés. »

BULLETIN FINANCIER

4 mai 1895.

La tendance paraît aujourd'hui meilleure, le progrès sur hier n'a pas été considérable, mais enfin il y a progrès. Il vaut mieux dans l'intérêt du marché qu'on reprenne doucement pour ne pas retomber dans les erreurs du passé.

Le 3 0/0 est à 102.25.

Les sociétés de crédit sont plus fermes. Nous relevons le Crédit Foncier à 902.50, la Banque de Paris à 803.75, le Crédit Lyonnais à 818.75.

Tendances fermes de nos grands chemins.

Le Suez est en nouvelle avance à 3,397.50.

Le marché des fonds étrangers est très bon. L'Italien cote 88.30. L'Extérieure reprend à 70 9/16. Les fonds ottomans semblent se réveiller.

Les obligations de la Compagnie électrique de la rive gauche de Paris sont demandées à 487.50.

L'action des charbonnages de Sosnovices cote 900.

En Banque, le marché des valeurs de mines est ferme. L'action des Fabriques de papier de Paris est à 105.25.

Le Buffelsdorn cote 154 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 6 Mai

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre.		Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	14°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	9°
Midi,	769 m/m	au-dessus	19°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	2 m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	7°

Théâtre de Saumur

COQUELIN AINÉ

CABOTINS

C'est lundi prochain 13 mai que COQUELIN AINÉ viendra donner, à notre théâtre, une représentation de *Cabotins*, comédie en 4 actes d'Edouard PAILLERON, qui a eu un si grand succès, cette année, au Théâtre-Français.

COQUELIN AINÉ jouera le rôle de Pégomas, écrit spécialement pour lui par M. PAILLERON.

---

18 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

LE CRIME DE MALTAVERNE

— Vous avez prévenu Ramsay? demanda celui-ci à l'abbé.

— Le courrier qui part de Mangalore tous les mercredis a emporté ma lettre il y a trois semaines. Je pense que notre hôte viendra au-devant de nous.

— C'est un homme généreux que le *sahib* Ramsay, dit le guide, prenant part sans façon à la conversation. Mais il y a des moments où le feu qui consume son âme perce à travers ses yeux, et alors il devient terrible. Je l'ai connu à Bombay. On ne parlait de lui ni en bien ni en mal.

— Il possède une fortune immense, ajouta sir Georges.

— Plus de cent lacs de roupies (1)! répondit d'un ton emphatique Algee, dont le regard brilla de convoitise.

— Que de bien l'on peut faire quand on dispose de tels moyens! s'écria le missionnaire avec enthousiasme.

— Le *sahib* Ramsay est sage et miséricordieux, reprit l'Hindou. Il ne trafique pas de la chair humaine; ceux qui travaillent sur ses terres sont libres; ses *raïots* (1) ne meurent ni de faim ni de misère; ses serviteurs sont mieux nourris que les ressaldars (2) du Nawab de Gwalior, mon ancien maître. Aussi ne verrez-vous dans sa maison que des visages épanouis et des bouches souriantes.

— Ces éloges me font plaisir! dit l'abbé.

— Voilà qui me réconcilie avec ce gentleman, murmura Georges Dowling. Je vous avoue que je n'allais chez lui qu'avec répugnance. En vérité, je suis content de l'avoir mal jugé!

— Mais le crocodile se cache sous les fleurs du nénuphar, et rien ne révèle sa présence à l'imprudent qui accomplit ses ablutions dans l'eau limpide du fleuve, ajouta le Parsis d'un ton sentencieux.

— Quoi! interrompit l'officier. Ce serait un sépulcre blanchi?

— Je n'ai pas appris dans le Coran à pénétrer les mystères de la conscience... Pourquoi le sahiblog (1) ne veut-il jamais dormir seul, dans son *bungalow* (2) tendu des plus beaux tapis de Kachmyr? Pourquoi ne l'a-t-on jamais vu rire? Pourquoi des larmes coulent-elles de ses yeux si abondantes, que le matin les coussins de son lit sont humides, comme si la rosée du ciel les avait humectés?

L'abbé et son cousin échangèrent un regard qui trahissait une douloureuse surprise.

— Expliquez-vous, Algee! dit celui-ci brusquement.

— *Allah illallah Mohamed Rassoul Allah* (3). Je ne suis ni sorcier, ni prophète! Qui peut deviner le passé et prédire l'avenir?

L'attention de sir Georges fut distraite par un nouvel incident. L'un des natifs venait de se lever en poussant un grand cri et montrait à ses compagnons, par un geste d'horreur, un animal au poil ras, à la peau lepreuse, aux oreilles droites, qui venait de s'accroupir sur un buisson, et qui semblait à demi-mort d'épouvante. C'était un chien de l'espèce sauvage appelé *puriah*.

— *Dehko! Dehko!* (1) criait le Malabar.

Algee-Mirza ne fit qu'un bond vers le faisceau d'armes et revint chargé des fusils qu'il tendit à l'officier et au père Cyprien, fort étonnés tous les deux.

— Vous souhaitez des émotions? dit-il en montrant ses dents blanches en un sourire moqueur. Préparez-vous.

— Bah! riposta sir Georges, en riant, pour ce chien?

— Cette vile bête a plus peur que vous. Le tigre la dédaignera : il veut des ennemis dignes de lui.

Un effroyable rugissement retentit à quelque distance. Des milliers d'oiseaux, s'envolant de leur berceau de lianes, s'enfuient à tire d'ailes.

Les Malabars, sans nulle vergogne, se replièrent en désordre et vinrent se cacher derrière leurs maîtres.

Un second miaulement, sourd, strident, prolongé, retentit à une distance plus rapprochée et fut suivi du bruit d'un corps frôlant les buissons.

D'un seul bond, un tigre de la plus grande espèce franchit la haie de cactus et vint tomber au centre de la clairière, à dix pas du père

(1) La roupie vaut 2 fr. 50; un *lac* est de cent mille roupies. L'évaluation d'Algee porterait donc cette fortune de Ramsay à 25,000,000 de francs.

(1) Paysans.
(2) Officiers courtisans des rajahs.

(1) Le seigneur blanc.
(2) Pavillon
(3) Dieu est Dieu, Mahomet est son prophète.

(1) Voyez! voyez.

Conseils municipaux

Les Conseils municipaux des communes du département de Maine-et-Loire se réuniront, pour la deuxième session ordinaire de 1895, le *dimanche 12 mai*. — Cette session pourra durer six semaines ; elle sera close le 23 juin.

La Médaille coloniale

La chose est aujourd'hui officiellement décidée. La médaille coloniale — enfin ! — va être distribuée.

Cette distribution, si longtemps attendue, si impatiemment désirée par les intéressés, a commencé vendredi dernier. Les deux premiers brevets ont été envoyés au duc d'Aumale (campagne d'Algérie), et au général Saussier, gouverneur de Paris (campagnes d'Algérie et du Mexique).

Inspection des pharmacies en 1895

L'inspection des pharmacies, des magasins de droguistes et épiciers-droguistes, des fabriques et dépôts d'eaux minérales du département de Maine-et-Loire aura lieu, en 1895, du 1er mai au 1er octobre.

Sont nommés *Inspecteurs des pharmacies* dans l'arrondissement de Saumur :

Ville de Saumur

M. Coutand, docteur-médecin, à Saumur.
M. Normandine, ancien pharmacien, à Bagneux.
M. Lucas, pharmacien, à Montreuil-Bellay.

Communes de l'arrondissement

M. Coutand, docteur-médecin, à Saumur.
M. Normandine, ex-pharmacien, à Bagneux.
M. Ernoul, pharmacien, à Saumur.

Les pharmaciens, droguistes, docteurs en médecine, officiers de santé, vétérinaires, épiciers et généralement toutes les personnes autorisées à tenir un dépôt public de médicaments ou de substances vénéreuses sont astreints à présenter à l'examen des inspecteurs, lorsqu'ils en seront requis, toutes les substances conservées ou mises en vente dans leurs laboratoires, officines ou magasins.

Les épiciers et les herboristes chez lesquels il sera trouvé quelqu'une des substances énoncées dans l'état annexé à l'ordonnance du 20 septembre 1820, seront assujettis au paiement du droit de visite.

L'Assemblée de la Croix-Verte

La température ne « favorise » pas, cette année, les fêtes « printanières ».

Après le Chapeau, où il ventait ferme et Saint-Florent-les-Lilas que la pluie a contrarié, est venu hier le tour de la Croix-Verte avec bourrasques et tous les inconvénients y attachés. Cependant, la population s'est rendue en assez grand nombre à cette assemblée, où les mêmes forains exhibaient les mêmes curiosités, et les chevaux de bois toujours tournant sur l'air des « Matelots » et autres atroces scies.

Le soir, fête manquée pour cause d'averse.

DAMPIERRE

Mort subite

Vendredi dernier, M. Rioche, propriétaire à Dampierre, traversait la Loire dans son bateau pour se rendre à l'île de Souzay en compagnie de la veuve Baudru. Pendant le trajet pour le retour, cette femme se plaignit de « ne pas aller bien ». Dès son arrivée chez Rioche, elle vomit un peu d'eau et s'affaissa. On la releva, on lui prodigua des soins. Elle était morte.

M. Rioche manda le docteur Seigneur qui constata le décès subit, mais conseilla de retarder l'inhumation de quarante-huit heures, parce qu'il ne pouvait préciser la cause du décès. Mais le corps enflant et se décomposant, on dût l'enterrer avant le délai prescrit.

La femme Baudru était âgée de 32 ans et devait se remarier dans quinze jours.

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS

Vol de lapins. — Récidive

Dans la nuit du 25 au 26 avril, une chambre où la veuve Baumard, habitant les Œufs, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, logeait ses lapins, était privée de trois de ses locataires par un visiteur aussi peu scrupuleux qu'inconnu. La perte (3 fr.) semblant légère à Mme Baumard, celle-ci n'en souffla mot.

Mais, la nuit du 2 au 3 mai, l'affaire se corsa. La bonne dame, entendant marcher dans la chambre aux lapins, s'éveilla, appela sa nièce qui reposait près d'elle. La demoiselle alluma une lumière, regarda par une imposte et aperçut un monsieur qui déguerpit à la première clarté, mais non sans que la nièce se fût rappelée ses traits, souvenir qu'elle alla confier à la gendarmerie, laquelle poursuit une enquête dont nous dirons ultérieurement les résultats, le cadet entrevu n'ayant pas été trouvé à son domicile.

Pont des Rosiers

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Vu la décision du Conseil général en date du 19 février 1895, ordonnant la réfection des câbles d'amarrage du pont suspendu des Rosiers-sur-Loire, dépendant de la route départementale n° 14 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 1867, limitant le poids des chargements admis à passer sur le pont suspendu dont il s'agit ;

Vu les rapports et avis de MM. les Ingénieurs du service ordinaire en date des 23 et 24 avril 1895 ;

Considérant que, dans l'intérêt de la sécurité des voyageurs pendant la période d'exécution des travaux, il y a lieu de prescrire les mesures suivantes :

ARRÊTE :

Article 1er. — Le poids des chargements admis à passer sur le pont suspendu des Rosiers, en conformité de l'arrêté préfectoral du 30 août 1867, sera réduit *de moitié* pendant l'exécution des travaux. Cette mesure aura une durée de quatre mois, à partir du 10 mai 1895.

Art. 2. — Toute contravention aux dispositions qui précèdent sera rigoureusement constatée par un procès-verbal de grande voirie.

Art. 3. — Expéditions du présent arrêté, imprimé en placard, seront adressées pour en assurer l'exécution, chacun en ce qui le concerne :

1° A M. l'ingénieur en chef du département ;

2° A MM. les maires des communes des cantons de Gennes, Doué-la-Fontaine, Saumur, Longué et Beaufort, pour être affichées et publiées ;

3° A M. le commandant de gendarmerie d'Angers.

Grandes manœuvres

Le 3e bureau de l'état-major général vient de terminer une instruction générale sur les manœuvres de toute nature. En ce qui concerne les manœuvres d'automne, ce document en fixe la durée ainsi qu'il suit : manœuvres d'armée et de corps d'armée, 20 jours ; de division d'infanterie, 15 jours ; de brigade d'infanterie, 14 jours, y compris les marches de concentration et de dislocation.

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le 9e corps exécutera cette année des manœuvres de division qui auront lieu entre Le Blanc et Montmorillon.

La grève des allumettes

Les ouvriers de la manufacture d'allumettes de Trélazé se sont remis en grève pour le motif suivant, qui semblera singulier :

Un ouvrier de la manufacture de Pantin avait demandé un emploi au directeur de celle de Trélazé Ce dernier lui répondit qu'il pouvait lui donner celui d'homme de peine, mais non celui de trempeur qu'il occupait à Pantin.

L'ouvrier accepta faute de mieux, mais ses nouveaux camarades ont trouvé bon de protester en son lieu et place en déclarant qu'ils cesseraient de travailler si on n'en faisait pas un trempeur.

Naturellement le directeur a d'autant moins consenti à céder qu'il avait plutôt voulu donner une marque d'intérêt à ses anciens ouvriers en ne confiant pas à un nouveau venu un poste plus rétribué.

SAINT-NICOLAS DE BOURGUEIL

Suicide

On écrit de Bourgueil :

« Vendredi, dans la soirée, le sieur Chrétien-Baudras Jules, âgé de 35 ans, demeurant à Saint-Nicolas, a mis fin à ses jours en se tirant un coup de fusil dans la tête.

» La mort a été instantanée.

» Ce qui aurait, dit-on, déterminé ce malheureux à se suicider, c'est une discussion très vive qu'il aurait eue avec sa femme. »

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 3 mai. — Antoine-Valentin-Roger Arnoux de Maison Rouge, rue de Bordeaux, 33.

Publications de mariage

Charles Viano, mosaïste, à Saumur, et Augustine-Virginie Charles, lingère, à Angers.

Jean Audoin, vannier, et Anne Jadeau, lingère, tous deux à Saumur.

René Goubault, chapeletier, et Célina Hobbe (veuve), chapeletière, tous deux à Saumur.

Louis Charaudeau, cultivateur, à Leigné-les-Bois (Vienne), et Augustine Moron, domestique, à Saumur.

— Comment avez vous donc fait pour vous guérir de vos maladies d'estomac et pour avoir cet air de prospérité ? — Mon secret est bien simple : chaque matin je prends un potage au **Tapioca Rils** ; essayez-en et vous m'en direz des nouvelles. Surtout exigez sur le paquet un *trèfle à quatre feuilles* ; c'est la marque de fabrique du produit authentique et ça porte bonheur.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.) Délivrance du 1er mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtelaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Rets et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

	kil.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronce-les-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	30 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtelaillon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
St-Gilles-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de St-Jean de-Monts	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
St-Père-en-Retz (plage de St-Brévin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai :

Places entières : 1re classe, 31 50 ; 2e cl., 23 75 ; 3e cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1re cl., 15 80 ; 2e cl., 11 95 ; 3e cl., 7 85.

(2 Du 1er juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

A. GENDREAU

BOULANGER

Rue du Portail-Louis, 40

Prévient le public qu'il vend, à partir de ce jour,

Le Pain Kneipp

suivant la véritable méthode hygiénique et naturelle de

Mgr KNEIPP

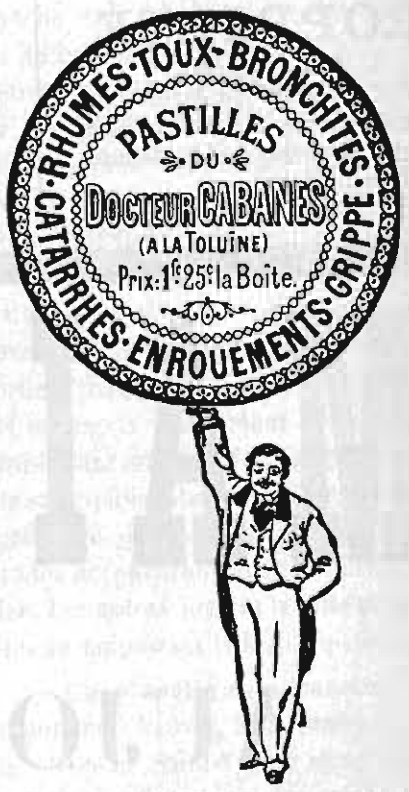

Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. *Envoi franco contre timbres.*

Le Gérant. L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4'50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, *Phien, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.*

Dépôt à *Saumur*, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

Cyprien...

Ce roi des forêts du Bengale était bien fait pour inspirer l'effroi aux plus vaillants.

Il mesurait au moins cinq pieds de hauteur sur dix de longueur, du bout du museau à l'extrémité du fouet.

Ramassé sur lui-même, les reins pliés, appuyant sa tête énorme sur ses pattes de devant, il battait ses larges flancs de sa queue puissante. Ses yeux, scintillant d'une lueur fulgurante, distillaient des effluves magnétiques et fascinaient ces hommes qui poussaient l'audace jusqu'à ne pas fuir devant lui.

Un formidable rictus entr'ouvrait ses lèvres sanguinolentes et laissait apercevoir une double rangée de crocs aigus, acérés, entre lesquels suintait une boue mêlée d'écume visqueuse.

Le carnassier, haletant, grinçait des dents et cherchait parmi ces mortels téméraires une proie qui fût digne de sa royale colère...

Ses jambes plièrent sous lui, et, se détendant comme un ressort, le lancèrent en avant...

(*A suivre.*) CH. BUET.

MERCERIE, BONNETERIE ET PARFUMERIE

Des meilleures marques, à des prix défiant toute concurrence sur la place

Mme Vve ROUÉ, 3, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Bigoudis Chevreau, depuis 15 cent. le paquet. — Filets front cheveux, 3 pour 20 cent.

Etude de Me BRAC, notaire.

A LOUER

DE SUITE

L'ANCIENNE MAISON CHATAIN

et ses Grands Magasins

Rue Saint-Nicolas, n° 20.

S'adresser à M. GIRARD, rue de la Fidélité, ou à Me BRAC, notaire.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

Le Dimanche 9 juin 1895, en la mairie de Fontevrault

Maison d'Habitation

Sise au bourg de Candes.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Propriété

Appropriée pour une industrie

Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagneux,

Exploitée par M. Besnard.

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire

A VENDRE

Dans les environs de Saumur

Plusieurs Propriétés de rapport

ET D'AGRÉMENT

Avec ou sans habitation, très beaux sites, chasse et pêche.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Pavée, n° 4.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PROPRIÉTÉ

A Saint-Martin

Maison et 1 hectare de Jardin bien affruité, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

MATÉRIEL de CAFÉ

Billard

Tables, chaises, verreries et accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE

AU COUDRAY-MACOUARD

A 8 kilomètres de Saumur,

VASTE MAISON DE CAMPAGNE

Comprenant :

Salon, salle à manger, cuisine, office, vestibule, sept chambres à coucher et leurs cabinets de toilette, communs, caves, jardin anglais, bosquets, potager, cours et caves, le tout de construction récente et très bien situé.

Prix modéré.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. DURAND, expert à Montreuil-Bellay.

Entreprise de Fumisterie

J. GUBETTA

48, Rue de Bordeaux, SAUMUR

Chauffage fixe et mobile. Construction de Fours pour Boulangers et Pâtissiers. Fours à chaux. Générateurs. Cheminées d'usines tôle et briques. — Réparations.

Bouchard-Bayle

Architecte-Expert

47, Rue Dacier, Saumur

Demandes d'Emplois

ON DEMANDE MÉNAGE, le mari cocher, valet de chambre, un peu jardinier ; la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

LA BANQUE DES VALEURS MINIÈRES

44, Rue Taitbout, 44 — PARIS

ACHÈTE et VEND au comptant tous les Fonds Publics français et étrangers et FACILITE à ses CLIENTS les transactions à terme en leur donnant l'avantage d'encaisser, chaque jour, le montant de leurs Bénéfices, sans attendre l'époque de la liquidation. Pour éviter à nos Clients des déplacements de fonds trop fréquents et des COURTAGES ONÉREUX, nous leur céderons à 1, 2 et 3 mois les valeurs françaises et étrangères qu'ils désireront.

BAGNOLES DE L'ORNE — GUÉRISON DES PHLÉBITES

GRANDE SOURCE : 27° — **DYSPEPSIES, GOUTTE** — Gravelle, Rhumatismes, *et Affections de la Peau*

Saison Thermale du 1er Juin au 1er Octobre — Grand Hôtel, Casino, Promenades et Excursions. — *Eau de Table par excellence.*

SOURCE des FÉES : 18° — **ANÉMIE, CHLOROSE** — Névrose, *et Maladies des Femmes.*

S'adresser pour commandes et renseignements au Directeur de l'Établissement ou au Dépôt, 10, Rue Auber, Paris

N. B. — En raison de l'affluence des baigneurs en juillet et en août, nous engageons les personnes désireuses de leur tranquillité à faire leur cure de préférence en Juin ou Septembre.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 4, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

PRIMEURS DU PAYS

Fraises, Pommes de terre, Petits Pois, Carottes, Navets Artichauts, Asperges.

Provenance directe : Hollande — Pommes de terre nouvelles.
» » Belgique — Raisins noirs.

Champignons frais, réception tous les jours.

Vins rouges, bon cru, le litre	»	35
— 1re qualité —	»	40
Vins blancs d'Anjou, —	»	45

25 *litres de vin donnent droit à* **1** *litre gratis.*

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVES DE NICE

IMBERT FILS

DÉPOSITAIRE

33, Rue d'Orléans

ET

Rue Dacier, 38,

SAUMUR

(Maine-et-Loire)

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

Spécialité d'Huile d'Olive Vierge Extra de Nice	Huile d'Olive Vierge Impériale
Le Flacon, **2.40** | Le 1/2 Flacon, **1.20**	Le Flacon, **2.80** | Le 1/2 Flacon, **1.40**

Les Flacons sont comptés et repris pour 0.40, et les 1/2 Flacons pour 0,30.

EN BONBONNES EN VERRE GARNIES D'OSIER

En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.10**	En Bonbonne de 5 kil., 1/2 kil. **1.30**
— de 10 kil., — **1 »**	— de 10 kil., — **1.20**

Les Bonbonnes de 5 kil. sont comptées et reprises à 2 fr., celles de 10 kil. à 2 fr 50.

N. B. — L'HUILE IMPÉRIALE, que nous mettons en vente cette année pour la première fois, provient de fruits bien mûrs triés à la main ; les soins les plus minutieux apportés à la fabrication de cette Huile extra douce en fera bientôt la préférée de tous les amateurs.

Vinaigre d'Orléans	le litre	» 40 et » 50
— **pur vin**		» 70 et vieux » 80

Arrivage de primeurs tous les jours

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps-Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.

Sur mesure

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, *28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.*

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 — Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,